



Copyright: EC/ECHO/Anouk Delafortrie

EVALUATION RAPIDE SUR LES COMITÉS DE PROTECTION DANS LA RÉGION DE DIFFA

NIGER

RAPPORT D'ÉVALUATION

DÉCEMBRE 2016

Remerciement

Cette évaluation a été réalisée avec l'appui du Groupe de Travail Protection de la région de Diffa au Niger.

Image de couverture : © EC/ECHO/Anouk Delafortrie

A propos de REACH

REACH est une initiative conjointe de deux organisations non-gouvernementales internationales, ACTED et IMPACT Initiatives, et du Programme Opérationnel des Nations Unies pour les Applications Satellitaires (UNOSAT). REACH a été créée en 2010 afin de développer des outils et des produits d'information qui contribuent à renforcer les capacités des acteurs et de faciliter la prise de décisions dans des contextes d'urgence, de relèvement et de développement. L'ensemble des activités de REACH sont menées en appui et au sein des mécanismes inter-agences de coordination établis au niveau local, régional et global. Pour plus d'information visitez notre site web : www.reach-initiative.org. Vous pouvez nous contacter directement à l'adresse : geneva@reach-initiative.org et nous suivre sur Twitter @REACH_info.

RESUME

La région de Diffa, au sud-est du Niger, fait face à une situation d'insécurité continue en conséquence des attaques menées par Boko-Haram de part et d'autre de la frontière avec le Nigéria au cours des dernières années, occasionnant d'importants mouvements de population dans la région. Par conséquent, en octobre 2016, la région accueillait un total de 221 790 personnes déplacées¹. Outre les risques liés directement aux attaques subies, les personnes présentes dans les zones affectées sont exposées à de nombreux risques de protection, tels que des arrestations arbitraires, le manque de pièce d'identité, une restriction des mouvements et notamment l'accès à certaines localités dans le cadre de l'état d'urgence en vigueur, ainsi qu'à des tensions intercommunautaires montantes, dans un contexte où l'accès aux ressources naturelles et aux services de base devient de plus en plus insuffisant.

Face à un tel contexte de crise, le Cluster Protection au Niger avec l'appui du Groupe de Travail Sectoriel (GTS) protection à Diffa sous le leadership de la Direction Régionale pour la Promotion de la Femme et la Protection de l'Enfance (DRP/PF/PE) et sous la co-facilitation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), agit dans la région dans l'objectif d'atténuer les souffrances des populations déplacées rendues vulnérables par les chocs et d'apporter une réponse en termes de protection. La stratégie de réponse est axée sur la problématique des capacités d'assistance et de protection à travers les structures communautaires. Mises en place par les acteurs humanitaires, ces structures sont constituées de groupes de personnes habitant dans une localité donnée. Ces groupes assistent dans l'identification des cas de protection pouvant affecter leur communauté, l'orientation des personnes affectées, le référencement des cas identifiés ainsi que dans la réponse apportée à ceux-ci, et composent ainsi un réseau communautaire pour la protection des populations déplacées. A Diffa, un certain nombre d'acteurs intervenant dans le domaine de la protection affirment avoir mis en place de telles structures communautaires depuis 2013. Cependant, suite aux mouvements successifs de population dans la région de Diffa, aucun état de lieux n'a été réalisé sur leur fonctionnement actuel et leur capacité de répondre aux besoins de l'ensemble de la population affectée dans ces localités.

Dans le cadre de son projet de gestion de l'information afin d'améliorer les connaissances des acteurs humanitaires supporté par le HCR et en étroite collaboration avec le Groupe de Travail Protection à Diffa, REACH a réalisé dans la région de Diffa une évaluation sur les comités de protection, une des principales structures communautaires sur laquelle s'appuient les acteurs de protection dans la région. L'évaluation avait pour objectif de comprendre les caractéristiques générales des comités de protection et d'identifier les besoins en termes de renforcement de ces structures dans un contexte de planification de la réponse humanitaire. Cette évaluation a été conduite entre le 23 et 28 novembre 2016, auprès de 34 localités accueillant des personnes déplacées réparties sur huit communes de la région. Un total de 47 membres des comités de protection a été interviewé et 960 personnes habitant au sein de ces localités ont été enquêtées. Les principaux résultats de l'enquête sont décrits ci-dessous.

Les comités de protection :

- Les comités ont comme principales fonctions la sensibilisation, l'orientation et le référencement des cas de protection. Cela s'oriente le plus souvent sur les thématiques liées à la protection de l'enfant, l'accès à l'éducation et à la violence basée sur le genre (VBG). En revanche, la prévention de conflit est la thématique la moins couverte par les comités observés.
- En général, les comités de protection fonctionnent avec des documents qui encadrent leurs actions et qui leur assurent un suivi des activités réalisées ou des cas référés (comme les termes de référence et les tenues de registre). Néanmoins, moins de la moitié des comités impliquent la population dans l'élaboration des documents qui définissent les objectifs du comité (40%).
- Les comités ont en moyenne huit membres desquels environ un quart est inactif. Ils sont désignés dans 68% des cas par la population et dans 15% par nomination d'une organisation non-gouvernementale (ONG). Dans la grande majorité des comités observés, les membres de ces comités indiquent qu'il n'y a pas de pratique de renouvellement des membres au sein de leur comité (91%).

¹ Direction Régionale de l'Etat Civil, de la Migration et des Réfugiés (DREC/M-R).

- Concernant la rémunération des membres du comité, 25% des personnes enquêtées ont déclaré être payées pour leur participation aux activités du comité. Les principaux postes qui affirment bénéficier d'une rémunération sont les présidents et les animateurs.

Les membres des comités:

- Les personnes réfugiées sont les groupes qui, par statut, semblent être les moins représentés au sein des comités (uniquement 6% des membres des comités interviewés). Cependant, d'après le sondage réalisé auprès de la population, cette sous-représentation ne semble pas avoir un impact sur l'accès de cette population à ces structures. Au contraire, les personnes réfugiées, avec les déplacés internes, sont celles faisant le plus souvent appel à ces structures pour référer des cas de protection.
- En ce qui concerne le genre, les résultats ont fait ressortir une sous-représentation des femmes au sein des comités : elles représentent seulement 25% des membres interviewés et 35% du total des membres lors de la décomposition. De même, presque deux tiers des comités interviewés sont composés majoritairement d'hommes, 21% ont une répartition égalitaire et seulement 15% sont composés majoritairement de femmes. Il est également important de signaler que les femmes sont plus souvent inactives dans les comités que les hommes (30% pour les femmes contre 23% pour les hommes).

Facteurs qui contribuent à l'accès :

- La taille de la population et l'emplacement géographique des personnes vivant dans les sites plus grands ont un impact sur leur accès aux comités. Les populations les mieux informées vivent dans les localités de moins de 1 000 habitants. Dans le cas des localités comptant plus de 10 000 habitants, les personnes situées dans des zones excentrées ont moins facilement accès aux activités du comité de protection et sont moins inclinées à référer des cas.
- Selon les résultats du rapport, plus le comité réalise d'activités, plus les populations déclarent connaître le comité et y ont recours. En effet, dans les localités où plus de 90% des personnes affirmaient avoir connaissance des comités et référer des cas de protection, le nombre moyen de fois que le comité réalisait des activités est plus élevé que la moyenne observée dans les localités où entre 51 et 89% ou moins de 50% de la population connaissait le comité (21 contre 10 et deux respectivement).
- Les résultats nous mènent à croire que la présence de femmes parmi les membres du comité semble améliorer la disposition des populations à aller vers ces structures. En effet, le pourcentage de personnes qui se réfèrent au comité est plus important dans le cas des comités composés majoritairement de femmes (85% contre 75% pour les comités composés majoritairement d'hommes et 43% pour les comités à composition égalitaire).

TABLE DES MATIERES

RESUME	2
Liste des Acronymes	5
Classifications Géographiques	5
Liste des Graphiques, Tableaux et Cartes	5
INTRODUCTION	6
METHODOLOGIE	8
Objectifs de l'évaluation.....	8
Population et zone d'intérêt.....	8
Méthodologie.....	9
Formation et composition d'équipe.....	9
Limites de l'évaluation	9
RESULTATS	10
Les Comités de protection.....	10
Les membres des comités de protection.....	11
Sondage auprès de la population.....	13
Analyse croisé	15
CONCLUSION	17
ANNEXES.....	19

Liste des Acronymes

CICR	Comité International de la Croix Rouge
DREC/M-R	Direction Régionale de l'État Civil, des Migrations et des Réfugiés
GTS	Groupe de Travail Sectoriel
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
HNO	Aperçu des Besoins Humanitaires
HRP	Plan de Réponse Humanitaire
IC	Informateur Clé
ODK	Open Data Kit
ONG	Organisation Non Gouvernementale
TdR	Termes de Référence
VBG	Violence Basée sur le Genre

Classifications Géographiques

Région	Division administrative la plus élevée au niveau national
Département	Les régions sont divisées en départements. Il y a 67 départements au Niger. Chaque région comporte entre 6 et 13 départements.
Commune	Les départements sont divisés en communes. Il y a 266 communes au Niger. Les communes se divisent entre communes urbaines (chefs-lieux des départements) et rurales. Les arrondissements communaux des grandes villes du pays sont comptés comme commune. Il y a par exemple 5 arrondissements de ce type dans la capitale Niamey.
Village	Les communes se composent de plusieurs villages. C'est la division administrative la plus basse. Les quartiers (480), les villages administratifs (11 298), les campements peul-touareg (2 726), les hameaux (16 514), et les points d'eau (1 243) sont comptés comme villages.

Liste des Graphiques, Tableaux et Cartes

Graphique 1. Fonctions des comités de protection.....	10
Graphique 2. Principales thématiques couvertes par les comités.....	10
Graphique 3. Pourcentage des comités fonctionnant avec des documents-cadre.....	11
Graphique 4. Pourcentage des membres des comités interviewés, par statut.....	12
Graphique 5. Composition des comités enquêtés, par genre.....	12
Graphique 6. Pourcentage de membres dits actifs et inactifs, par genre.....	12
Graphique 7. Pourcentage de personnes enquêtées, par âge.....	13
Graphique 8. Pourcentage des personnes enquêtées, par statut.....	13
Graphique 9. Pourcentage de la population connaissant des structures communautaires au sein de leur localité, par taille de la population.....	14
Graphique 10. Pourcentage de personnes qui participent aux activités du comité de protection, par zone d'habitation....	15
Graphique 11. Pourcentage de personnes qui se réfèrent au comité de protection, par statut.....	15
Graphique 12. Pourcentage de personnes qui se réfèrent au comité de protection, par zone d'habitation.....	15
Graphique 13. Personnes connaissant le comité de protection et moyenne d'activités réalisées en deux mois.....	16
Graphique 14. Pourcentage de personnes que se réfèrent au comité de protection et participation aux activités.....	16
Graphique 15. Pourcentage de personnes qui se réfèrent aux comités de protection et composition des comités, par genre.....	16

INTRODUCTION

La région de Diffa, au sud-est du Niger, continue de faire face à une situation d'insécurité en conséquence des attaques menées par Boko-Haram de part et d'autre de la frontière avec le Nigéria au cours des années 2015 et 2016, occasionnant d'importants mouvements de population dans la région. Selon la Direction Régionale de l'Etat Civil, de la Migration et des Réfugiés (DREC/M-R), la région accueillait un total de 108 998 personnes déplacées internes, 15 852 retournés et 96 940 réfugiés en octobre 2016², soit un total de 221 790 personnes. Au-delà du risque lié directement aux attaques, les personnes présentes dans les zones affectées sont exposées à de nombreux risques de protection, comme des arrestations arbitraires, le manque de pièce d'identité ainsi qu'une restriction des mouvements et un manque d'accès à certaines localités en raison de l'état d'urgence en vigueur³. A cela viennent s'ajouter des tensions intercommunautaires dans la région liées aux ressources⁴ et à la diminution progressive de la capacité d'accueil des populations hôtes dans un contexte où l'accès aux ressources naturelles et aux services de base devient de plus en plus limité et insuffisant pour répondre aux besoins des populations.

Face à un tel contexte, le Cluster Protection au Niger avec l'appui du Groupe de Travail Sectoriel (GTS) protection à Diffa sous le leadership de la Direction Régionale pour la Promotion de la Femme et la Protection de l'Enfance (DRP/PF/PE) et sous la co-facilitation du Haut-Commissariat des Nations Unis pour les Réfugiés (HCR), agit dans la région dans le but d'« améliorer l'environnement de la protection par la réduction des risques et des vulnérabilités »⁵ des populations rendues vulnérables par les chocs. Dans cette optique, le Cluster et le GTS protection à Diffa ont développé une stratégie de réponse axée sur la problématique des capacités d'assistance et de protection à travers les structures communautaires⁶. Souvent mises en place par les acteurs humanitaires eux-mêmes, ces structures sont constituées de groupes de personnes habitant une localité donnée. Ils assistent dans l'identification des cas de protection pouvant affecter leur communauté, l'orientation des personnes affectées, le référencement des cas identifiés ainsi que dans la réponse apportée à ceux-ci, et composent ainsi un réseau communautaire pour la protection des populations déplacées. A Diffa, un certain nombre d'acteurs intervenant dans le domaine de la protection et agissant dans le cadre de cette approche dite communautaire, affirme avoir mis en place de telles structures communautaires depuis 2013. Cependant, suite aux mouvements successifs de populations dans la région de Diffa, aucun état de lieux n'a été réalisé sur leur fonctionnement actuel et leur capacité de répondre aux besoins de l'ensemble des populations vivant dans ces localités.

Dans le cadre de son projet de gestion de l'information afin d'améliorer les connaissances des acteurs humanitaires supporté par le HCR et en étroite collaboration avec le GTS Protection à Diffa, REACH a réalisé une évaluation sur les comités de protection dans la région de Diffa. Cette évaluation avait pour objectif de comprendre les caractéristiques générales des comités de protection, élément clé du réseau communautaire sur lequel s'appuient les acteurs de protection notamment en ce qui concerne l'identification de cas de protection au sein des populations cibles affectées. Elle visait aussi à identifier les besoins en termes de renforcement de ces structures dans un contexte de planification d'une réponse humanitaire par les partenaires intervenant dans le domaine de la protection dans la région.

L'évaluation a été conduite dans la région de Diffa entre le 23 et 28 novembre 2016. La collecte de données a été effectuée auprès de 34 comités de protection dans 34 localités accueillant des personnes déplacées réparties sur huit communes de la région. Un total de 47 membres des comités a été interviewé et 961 personnes habitant au sein de ces localités ont été enquêtées. Cette évaluation suit une approche qualitative et un échantillonnage non-probabiliste, c'est-à-dire que les résultats présentés ici ne sont donc pas statistiquement représentatifs mais constituent une indication des caractéristiques principales de ces structures et des liens tissés avec la population locale.

Le présent rapport présente notamment la méthodologie suivie ainsi que les difficultés rencontrées, pour ensuite analyser en détails les informations récoltées au cours de cette évaluation. Il s'intéresse dans un premier temps aux comités de protection et aux caractéristiques principales de ces intégrants, dans un deuxième temps aux résultats du sondage réalisé

² Ces données correspondent à celles ayant été utilisées lors de l'évaluation. Des chiffres plus récents ont été diffusés en décembre 2016, avec un total de 241 065 personnes déplacées, tous statuts confondus.

³ Déclaré suite aux attaques de février 2015, cet état d'urgence interdit des activités essentielles à l'économie locale (la culture du poivron, la pêche et la circulation en deux roues) et impose des restrictions des mouvements dans des nombreuses zones, comme les îles du Lac Tchad. Cette mesure de sécurité a eu un impact sévère sur les moyens de subsistances des populations locales et leur accès aux zones cultivables.

⁴ Aperçu des Besoins Humanitaires, HNO 2017, p. 12.

⁵ Plan de Réponse Humanitaire, HRP 2017, p. 27.

⁶ HNO 2017, p.27.

auprès de la population et, dans un troisième et dernier temps, présente une analyse croisée de ces éléments afin d'identifier les facteurs qui ont une influence sur le niveau d'accès de la population à ces structures.

METHODOLOGIE

Objectifs de l'évaluation

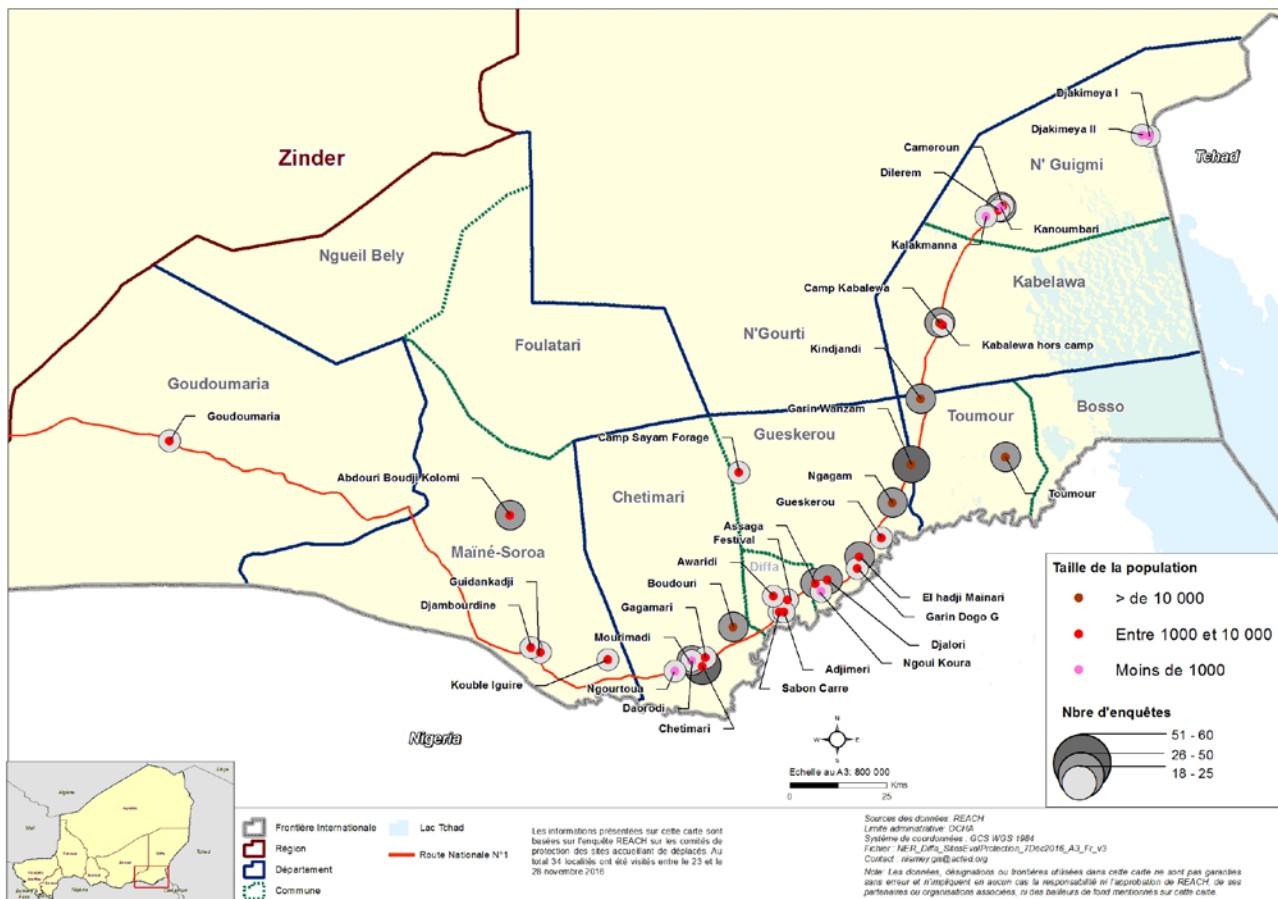
Cette évaluation avait pour objectif d'identifier les principales caractéristiques des comités de gestion de la protection existants dans les localités accueillant des personnes déplacées afin de permettre aux acteurs de la protection d'évaluer les besoins en termes de renforcement de ces structures. Plus particulièrement, l'évaluation cherchait à :

- Identifier les caractéristiques principales des comités de protection et de ces membres
- Comprendre leur mode de gouvernance, fonctionnement et niveau de représentativité
- Identifier les facteurs qui influent sur le niveau d'accès de la population aux structures de protection.

Population et zone d'intérêt

L'enquête s'intéresse aux localités accueillant des personnes déplacées dans la région de Diffa et aux populations déplacées habitant dans ces sites. Les localités visitées ont été identifiées à partir d'une compilation de la liste de comités de protection mis en place par sept ONGs (AKARASS, CARE Kariya, COOPI, DRC, IRC, Save the Children et SOS Village d'Enfants). Seulement les localités figurant également dans la liste des localités accueillant des personnes déplacées de la Direction Régionale de l'Etat Civil, de la Migration et des Réfugiés (DRECM/R) ont été sélectionnées soit 34 localités⁷, conformément à la carte ci-dessous :

Carte 1. Localités sélectionnées pour l'évaluation et nombre d'enquêtes effectuées



⁷ D'un total de 98 localités couvertes avec environ 192 comités retenus dans la compilation des informations partagées par les ONGs mentionnées ci-dessus.

Méthodologie

La méthodologie mobilisée dans le cadre de cette évaluation se base sur une approche qualitative et l'échantillon non-probabiliste dû au manque d'informations disponibles sur le nombre total de comités de protection actifs dans la région. Les résultats proviennent de deux sources d'information :

- Entretien avec un membre d'un comité de protection (informateur clé)
- Sondage auprès de la population habitant dans les localités visitées.

Les membres des comités interviewés ont été identifiés lors de l'arrivée sur les localités en consultation avec le chef du village local. Dans les localités de plus de 10 000 habitants, au moins deux informateurs clés ont été interviewés. Les habitants enquêtés ont été sélectionnés de manière aléatoire systématique. Pour le faire, les enquêteurs se placent au milieu d'une zone centrale de la localité puis, de manière aléatoire, se dirigent dans une direction. Ensuite, les enquêteurs s'arrêtent sur un à chaque cinq ménages pour réaliser des enquêtes individuelles. Ce sondage visait un minimum de 20 personnes par localité.

Afin de pouvoir évaluer l'impact de l'emplacement spatial des personnes au sein des localités et leur accès aux comités de protection, un ciblage dirigé a été réalisé dans le cas des localités avec plus de 10 000 personnes. Ainsi les personnes enquêtées ont été classifiées en deux catégories : personnes habitant en zone de proximité (centre du village) et personnes habitant dans les zones excentrées (extrémité des localités).

Formation et composition des équipes

Une formation des équipes a été réalisée sur deux jours en guise de préparation à la collecte sur le terrain. Le premier jour était consacré à la présentation des objectifs généraux de l'évaluation, une formation sur l'usage des outils de collecte (ODK) et une révision du questionnaire. Le deuxième jour était consacré à des séances de simulation du questionnaire dans les trois langues locales principales de la région (kanouri, haoussa et foulani), et à une collecte-pilote afin de tester le questionnaire sur le terrain dans un quartier périphérique de la ville de Diffa. La collecte de données a été réalisée avec six équipes ayant comme chef le personnel des ONGs partenaires⁸ mis à disposition pour participer à la collecte de données sur le terrain. La mise à disposition de ces personnes-ressources, expérimentées dans le domaine de la protection de par leur implication dans diverses activités du secteur, a contribué à assurer la qualité de la formation des enquêteurs et de la supervision de la collecte de données sur le terrain.

Limites de l'évaluation

La méthodologie utilisée permet d'identifier certaines caractéristiques des comités de protection enquêtés et de leurs membres, ainsi que d'évaluer la perception de ces comités par la population. Elle ne permet cependant pas de généraliser les résultats sur la région ou à l'ensemble des structures communautaires existantes dans la région de Diffa au regard des limites suivantes :

- L'échantillon n'est pas représentatif ni au niveau des comités de protection, ni au niveau des personnes enquêtées. Il s'agit d'un échantillonnage non-aléatoire qui ne permet pas de généraliser les indicateurs à l'ensemble de la région.
- Du fait de la non-existence d'une liste exhaustive de toutes les structures communautaires mises en place par les acteurs de protection dans la région, la sélection des localités à visiter a été faite sur la base d'une compilation partielle des informations partagées par sept ONGs actives dans le domaine de la protection.
- Seulement les comités existants dans des localités pour lesquelles les données de population sont connues ont été sélectionnés afin d'assurer la disponibilité des informations nécessaires pour l'interprétation des résultats.
- Uniquement 33 des 47 IC ont apporté des données désagrégées de l'ensemble des membres qui composent le comité. Il se peut donc que les informations sur les membres des comités soient peu représentatives au niveau du genre, de l'âge et des responsabilités des membres du comité.

⁸ CARE, COOPI, DRC, IRC, Save the Children et SOS Village d'Enfant.

RESULTATS

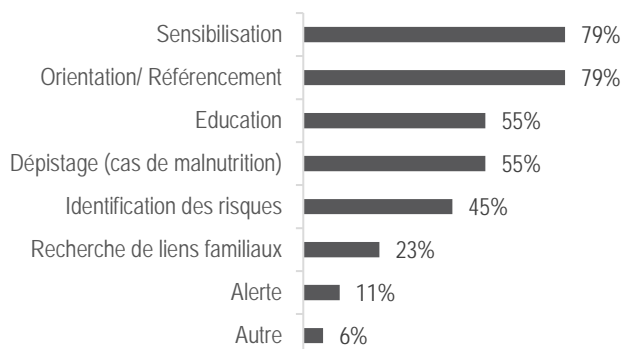
Les Comités de protection

Caractéristiques générales

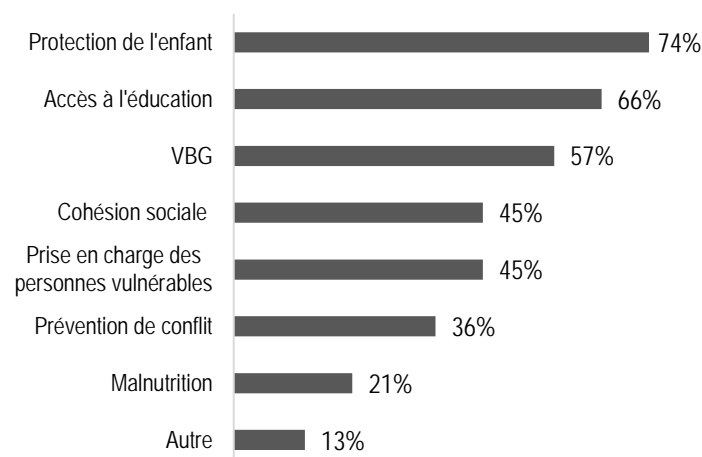
L'évaluation a été réalisée auprès de 47 informateurs clés, membres des comités de protection dans 34 sites d'accueil dans la région de Diffa. Presque la moitié des comités consultés avaient été créés dans l'année courante (47%). La grande majorité des structures observées ont été créées par des ONGs (85%), 11% par la population et 4% par les autorités de l'Etat. Dans les ¾ des cas, les comités concernés par cette évaluation étaient actifs. Les comités observés sont composés en moyenne de 8 membres, desquels 75% sont actifs et contribuent au fonctionnement de la structure. Cela signifie qu'un membre sur quatre des comités n'est pas actif. Les principales raisons attribuées à l'inactivité de certains membres sont : manque d'intérêt (59%), manque de temps/occupation avec d'autres activités (41%), et déplacement (17%). Dans la majorité des cas, chaque membre a une seule fonction au sein du comité, mais ils peuvent accumuler jusqu'à 5 postes. Les principaux postes existant dans les comités sont : membre (36%), président (13%), animateur et secrétaire (12% chacun).

Les principales fonctions attribuées aux comités de protection sont la sensibilisation, l'orientation et le référencement des cas de protection. Les thématiques abordées par les comités sont le plus souvent liées à la protection de l'enfant et l'accès à l'éducation, problématiques bien intégrées l'une à l'autre, et au suivi de la violence basé sur le genre (VBG). En revanche, les fonctions les moins couvertes par les comités sont le rétablissement des liens familiaux et l'alerte, deux problématiques pour lesquelles des structures spécifiques existent⁹. Quant aux thématiques les moins abordées, il s'agit de la prévention de conflit et la malnutrition. Concernant les types d'activités mis en place, la majorité des comités enquêtés indiquent que les séances de sensibilisation sont les activités les plus souvent réalisées (53%), suivi des visites porte-à-porte (21%), des séances de jeux (15%) et des assemblées (11%). Ces activités sont réalisées en moyenne 25 fois au cours de deux mois, soit trois fois par semaine.

Graphique 1. Fonctions des comités de protection



Graphique 2. Principales thématiques couvertes par les comités



Gestion et fonctionnement

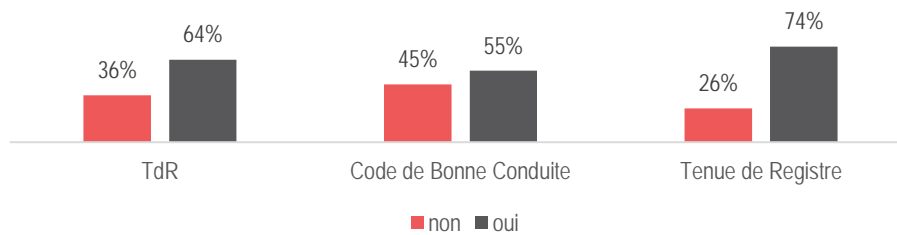
Dans la quasi-totalité des cas, les membres du comité sont identifiés avec une consultation préalable de la population (98%). Concernant le mode effectif de désignation des membres, 68% des comités affirment avoir leurs membres désignés directement par la population et 15% par nomination d'une ONG. Les indications de la part des leaders communautaires, des chefs de village ou des autorités administratives constituent les autres 17%. Dans la grande majorité des cas, les

⁹ L'« alerte », c'est-à-dire, collecte d'informations relatives aux potentiels conflits et affrontements et signalement à l'ONG concerné, est une activité couverte par les cellules d'alerte – mise en place avec cet objectif spécifique. En ce qui concerne le rétablissement des liens familiaux, cela relève notamment du domaine du Comité International de la Croix Rouge (CICR). Les comités de protection du CICR n'ont pas fait objet d'étude de cette évaluation, raison pour laquelle cette activité ressort moins des comités observés mais sans pour autant indiquer un manque de couverture dans ce sens.

informateurs clés affirment que les membres du comité ne sont pas renouvelés (91%), 6% disent ne pas savoir et 2% affirment que le renouvellement est fait tous les six mois. Certes, les comités observés sont relativement jeunes : ils ont été mis en place dans presque la moitié des cas en 2016. Cela pourrait expliquer le fait que très peu de comités renouvellent leurs membres. Cependant, la question posée concernait la pratique de gestion des membres en général, et non le fait d'avoir ou non déjà renouvelé les membres. Cela nous permet de conclure qu'en effet, la composition des comités n'est pas renouvelée au cours de leur existence, fait qui pourrait affecter de manière négative leur représentativité.

Une partie importante des comités fonctionne avec des documents-cadre, notamment les *Tenues de Registre*. Les Termes de Référence (TdR) sont également souvent retrouvés au sein des comités. Parmi les comités disposant d'un TdR, moins de la moitié affirme avoir impliqué la population dans l'élaboration dudit document (40%).

Graphique 3. Pourcentage des comités fonctionnant avec des documents-cadre



La majorité des comités enquêtés a déjà bénéficié de formations, principalement liées à la protection de l'enfant et la violence basée sur le genre (VBG). A part les formations mentionnées ci-dessus, auxquelles la majorité réitère son intérêt de renforcer ces mêmes formations, les membres interviewés indiquent avoir également un intérêt pour les formations dans les domaines de l'identification de cas et du leadership. En ce qui concerne les principales difficultés rencontrées par le comité, le manque de local et/ou matériel de travail sont mentionnés le plus souvent, suivi du manque de motivation et de gratification.

Relations externes

Dans sa relation avec d'autres acteurs-ressources dans leur localité, le chef de village est la principale personne avec laquelle les comités collaborent, suivi des leaders communautaires placés en deuxième position, et ensuite avec les ONGs.

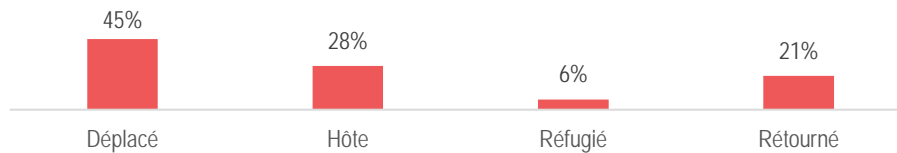
Les membres des comités de protection

Composition du comité et représentativité

De manière à assurer l'accessibilité de l'ensemble des personnes d'une communauté donnée aux structures communautaires, il est souhaitable que la composition de ces structures reflète le plus possible la composition sociale de ladite communauté. Concernant la composition ethnique, les résultats pointent vers une correspondance entre la composition ethnique des localités et celle des comités de protection évalués. Les principaux groupes ethniques retrouvés dans les sites (Kanouri, Toubou, Boudouma et Peul) sont également ceux que l'on retrouve le plus fréquemment dans les comités. En revanche, les ethnies Arabe et Igbo, moins présentes dans les sites, sont également celles qui sont moins fréquemment retrouvées parmi les membres du comité. En ce qui concerne le statut des membres des comités, cette information a été obtenue uniquement au niveau des personnes interrogées. Cela étant, les déplacés internes composent presque la moitié des membres interviewés et les réfugiés une petite minorité (6%). Vu l'écart important avec les autres statuts et compte tenu de l'importance de la proportion de personnes réfugiées parmi les personnes déplacées dans la région de Diffa¹⁰, il se peut donc que la situation d'instabilité et de vulnérabilité, inhérente à la condition de réfugié, soit peu propice à ce que ce groupe occupe une position active dans les comités de protection.

¹⁰ 44% selon les données d'octobre 2016 (DREC/M-R).

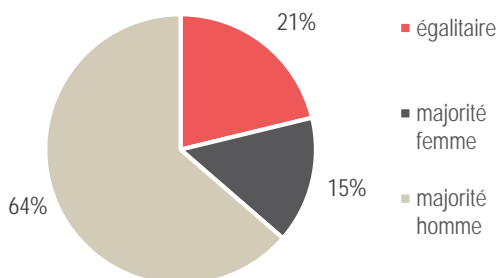
Graphique 4. Pourcentage des membres des comités interviewés, par statut



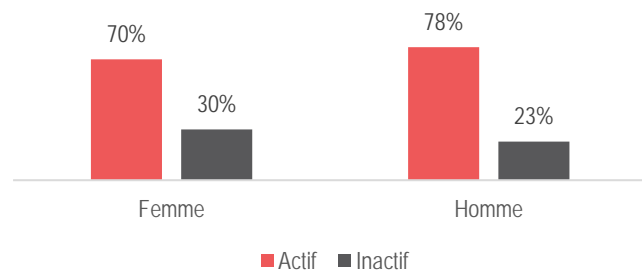
Les personnes intégrant les comités de protection sont, dans la grande majorité, âgées de 25 à 59 ans (86%). Les tranches d'âge des jeunes de 14 à 18 ans, de 19 à 24 ans et des personnes âgées de 60 ans ou plus sont celles les moins présentes au sein des comités, représentant respectivement 8%, 5% et 2% des membres des comités observés. Cela s'explique par le fait que ces tranches d'âges se regroupent dans des forums spécifiques, tels que les comités des jeunes et les comités des vieux. Néanmoins, un regard particulier doit être apporté à ces tranches d'âge.

Les membres des comités interviewés sont majoritairement des hommes (85%). Dans le total des individus identifiés comme faisant partie des comités lors de la décomposition de l'ensemble de leurs membres, la prédominance des hommes est également observée : 65% d'hommes contre 35% de femmes. Par rapport à la composition de chaque comité séparément, les résultats indiquent que pratiquement les deux tiers des comités interviewés sont composés majoritairement d'hommes, 21% ont une répartition égalitaire de genre, et seulement 15% sont composés majoritairement de femmes. De plus, il est important de signaler que les femmes sont plus souvent inactives dans le cadre de leur participation au sein des comités que les hommes. En effet, 30% des femmes intégrant les comités de protection se trouvent actuellement inactives dans le cadre de leur participation aux activités, contre 23% pour les hommes. Différents éléments d'explication pourraient être avancés dans l'objectif de comprendre cette inégalité observée au niveau du genre. Une des raisons possibles est le fait que la capacité de lire et écrire puisse être un attribut souhaité pour les membres des comités lors de la désignation des membres de la part des ONGs. Dans une région où les femmes sont moins scolarisées que les hommes, cela peut contribuer à réduire leur présence au sein de ces comités. Dans le cas des membres désignés par la population, une autre raison possible est le fait que les fonctions sociales plus « publiques », impliquant un contact avec des personnes diverses en dedans et en dehors de la communauté, sont plus souvent attribuées aux hommes qu'aux femmes.

Graphique 5. Composition des comités enquêtés, par genre



Graphique 6. Pourcentage de membres dits actifs et inactifs, par genre



Le niveau de scolarisation des membres des comités de protection est relativement bas. Il s'agit d'une tendance observée autant chez les hommes que chez les femmes. Plus du tiers des personnes intégrant les comités de protection n'a pas été scolarisé (36%). Une partie importante affirme avoir fréquenté l'école coranique (25%) et l'école primaire (24%). Seulement 10% des membres ont été au collège et seulement 5% ont fréquenté le lycée. Plus de la moitié des membres des comités interviewés ont une activité professionnelle (61%). De plus, la majorité des interviewés affirment occuper une position notable au sein de la communauté (72%). Ils sont le plus souvent des leaders communautaires, dans 68% des cas, mais aussi des représentants du chef de village ou chef de quartier, ou des présidents d'autres types de structures communautaires (comme le comité des jeunes). Seulement une petite minorité dit être aussi chef de village (6%). Ces résultats indiquent que les comités de protection, dans leur mode de fonctionnement actuel, agissent probablement en concertation avec les autres structures communautaires existantes au sein des villages.

Motivation, rémunération et vie privée

La grande majorité des membres interviewés a indiqué l'engagement communautaire comme principale raison de leur participation au sein du comité de protection (90%). Quand questionnés sur les autres raisons qui les amènent à contribuer au comité, la rémunération, les gratifications matérielles et l'attente de retour ont été indiquées dans 48% des cas. Concernant le temps consacré aux activités du comité, 22% des membres affirment que les activités au sein du comité sont réalisées tous les sept jours de la semaine, et 27% affirment ne consacrer pas plus de un jour par semaine au comité de protection. La moyenne globale de jours consacrés au comité de protection est de trois jours. Les activités sont réalisées dans la grande partie des cas en matinée, pour 61% des membres enquêtés. 32% des personnes affirment que les activités sont réalisées tout au long de la journée (matinée et après-midi). D'après ces résultats, il peut être inféré que les activités du comité de protection consomment une partie non-négligeable de la journée et des semaines des personnes engagées. En effet, la majorité des personnes consacrent entre une et trois matinées de la semaine au comité de protection (56%). Parmi les membres interviewés, 44% affirme intégrer aussi d'autres comités existants dans leur localité (comme par exemple le comité central des réfugiés, le comité de gestion des points d'eau).

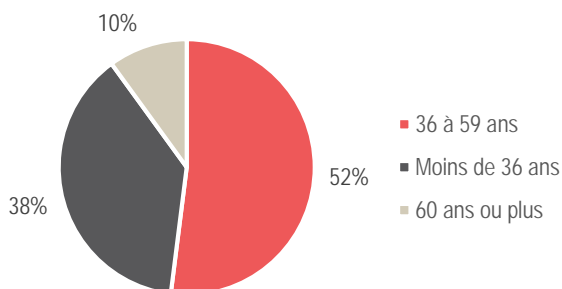
Concernant la rémunération des membres du comité pour leur engagement au sein de cette structure, ¼ des personnes enquêtées a confirmé être payé pour leur participation aux activités du comité. Les principaux postes qui affirment bénéficier d'une rémunération sont les présidents et les animateurs. La majorité (83%) reçoit une rémunération en espèces et (17%) en nature (savon, sucre ou thé). La rémunération est de 16 550 FCFA en moyenne, à chaque deux mois¹¹. Ces résultats confirment ce qui a été observé dans certains TdRs partagés par les ONGs de protection sur les tâches attribuées aux structures communautaires de protection. Dans certains de ces documents, une rémunération était prévue pour la réalisation de certaines activités.

Au sujet des pratiques de rémunération de certains membres des comités de protection, il ne semble pas y avoir à ce jour un consensus au sein des acteurs de la protection. Compte tenu du fait qu'une partie non-négligeable des membres du comité de protection consacrent tous les jours de la semaine aux activités du comité, une rémunération pourrait être un moyen de rétribuer un engagement plus significatif au sein de ces structures.

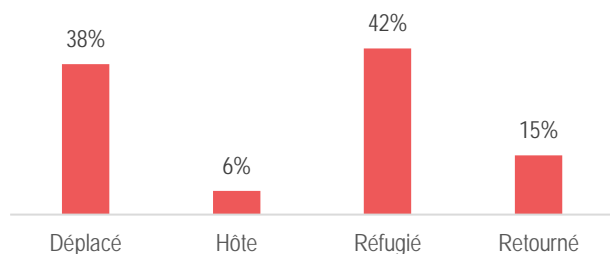
Sondage auprès de la population

Cette partie cherche à présenter les résultats du sondage réalisé auprès de la population des localités visitées. Un total de 960 individus a été enquêté afin de comprendre le niveau d'accès de la population aux comités de protection, leur opinion vis-à-vis de ces structures et les principales pratiques de référencement en matière de protection. Cinquante-six pour cent des personnes interrogées étaient des femmes à l'âge adulte (36 à 59 ans). Compte tenu du fait que cette évaluation a ciblé les localités accueillant des personnes déplacées, seulement une minorité des individus enquêtés appartenait à la population hôte (6%). Ces résultats ne sont pas statistiquement représentatifs mais nous permettent d'avoir des indications sur le rapport entre les populations et le comité de protection.

Graphique 7. Pourcentage de personnes enquêtées, par âge



Graphique 8. Pourcentage des personnes enquêtées, par statut



¹¹ Cette valeur représente environ la moitié du salaire minimum du Niger, à 30 047 FCFA mensuel.

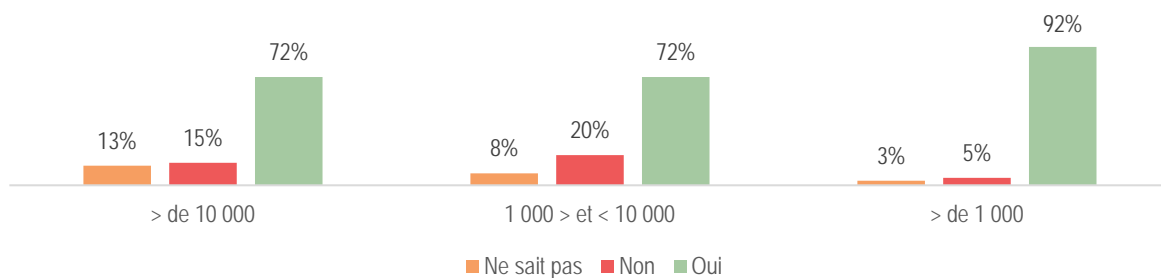
(<http://www.votresalaire.org/niger/home/salaire/salaire-minimum/foire-aux-questions>). Consulté le 23 décembre 2016.

Niveau d'accès aux comités de protection et opinion

Soixante et seize pour cent du total des personnes enquêtées affirment connaître l'existence des structures communautaires au sein de leur localité, contre 15% affirmant qu'il n'existe pas de structure communautaire et 8% indiquant ne pas savoir. Les principales structures mentionnées sont le comité de protection, le comité de gestion des points d'eau, le comité de gestion des latrines et les comités des femmes. Parmi les personnes enquêtées, les femmes et les personnes âgées de 60 ans ou plus sont celles étant le moins bien informées concernant l'existence des structures communautaires. Vingt pour cent des femmes et 20% des personnes âgées de 60 ans ou plus affirment que dans leur localité il n'existe pas de structure communautaire, alors que toutes les localités visitées disposent d'au moins un comité de protection. Ces résultats nous permettent d'estimer que ces groupes sont souvent moins bien informés que les autres (hommes et jeunes adultes). De plus, les populations hôtes sont mieux informées que les populations déplacées. Seize pour cent des déplacés questionnés affirment qu'il n'existe pas de structure communautaire dans le site contre seulement 5% des populations hôtes questionnées. Cela peut être lié au degré d'ancienneté d'installation des déplacés au sein de la localité qui contribue à leur connaissance des différentes structures communautaires opérantes au sein de cet espace. Il est important de mentionner que cela ne s'applique pas à la connaissance des comités de protection plus spécifiquement. Quand questionnées plus particulièrement sur l'existence des comités de protection, 90% des personnes déplacées affirmaient les connaître contre 80% pour la population hôte. Cela indique que les comités de protection ont plus d'importance et de couverture auprès des populations déplacées.

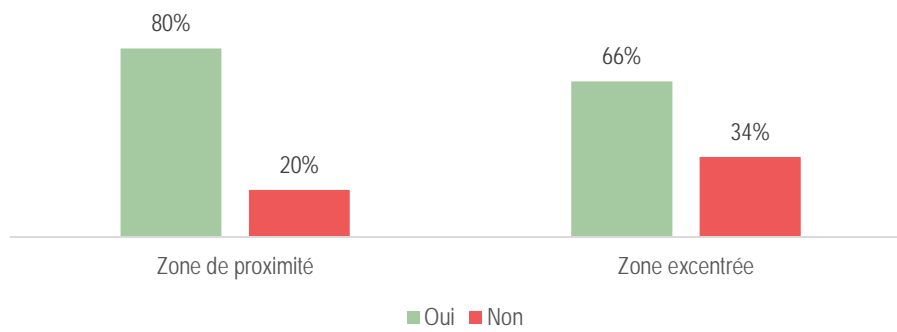
Les localités d'accueil de personnes déplacées dans la région de Diffa divergent à plusieurs niveaux, notamment concernant la taille du site et de sa population. En effet, les localités d'accueil identifiées par la DRE/M-R en octobre 2016 accueillent un minimum de 225 personnes (site de Lary dans la commune de N'Guigmi) et un maximum de 39 289 (dans le site de Toumour, commune de Toumour). Afin de pouvoir estimer l'impact de la taille de la population sur le niveau d'accès des habitants aux comités de protection, les sites visités ont été divisés en 3 catégories : sites accueillant moins de 1 000 personnes, sites accueillant entre 1 000 et 10 000 personnes, et sites accueillant plus de 10 000 personnes. De plus, dans les sites accueillant plus de 10 000 personnes, une séparation a été faite entre les personnes habitant dans les zones de proximité (centrales) de la localité et celles habitant dans des zones excentrées afin de vérifier les inégalités d'accès aux comités de protection entre ces différents groupes. Les résultats confirment que les populations habitant dans les sites accueillant plus de 1 000 personnes ont une plus grande probabilité d'avoir une partie de ses habitants insuffisamment informés sur les structures communautaires existantes au sein de leur localité. Aucune différence significative n'a été observée entre les personnes vivant dans les zones excentrées et celles vivant dans les zones de proximité à ce sujet.

Graphique 9. Pourcentage de la population connaissant des structures communautaires au sein de leur localité, par taille de la population



Les $\frac{3}{4}$ des personnes connaissant les comités de protection affirment avoir participé à leurs activités. Aucune différence significative n'a été observée entre les hommes et les femmes. Cependant, un écart important a été observé au sein des sites accueillant plus de 10 000 personnes entre le niveau de participation des personnes habitant dans des zones de proximité et celui des personnes habitant dans les zones excentrées. En effet, les personnes situées dans les zones excentrées de ces sites ont une participation beaucoup plus basse aux activités du comité de protection.

Graphique 10. Pourcentage de personnes qui participent aux activités du comité de protection, par zone d'habitation

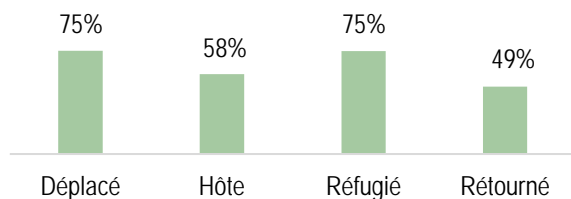


La majorité des personnes enquêtées expriment une opinion favorable vis-à-vis du comité de protection (82%). Neuf pour cent des personnes se disent défavorables au comité et 9% disent ne pas savoir ou préfèrent ne pas répondre.

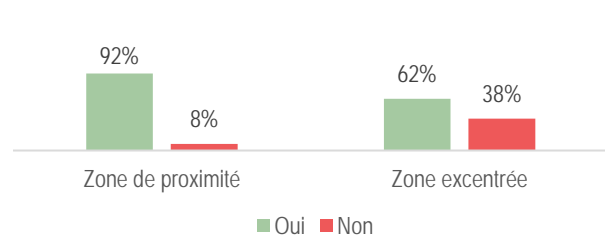
Pratiques de référencement des cas de protection

Des personnes qui disent connaître les comités de protection, 71% affirment avoir déjà référé un cas de protection au comité, contre 29% affirmant ne l'avoir jamais fait. Quand questionnées sur la raison pour laquelle elles ne réfèrent pas de cas au comité, la majorité des personnes affirment qu'elles n'ont jamais eu besoin (68%). Environ ¼ des personnes affirment qu'elles n'ont pas eu accès, et 10% affirment ne pas avoir confiance en ces structures. Aucune différence significative n'a été observée par rapport au genre en ce qui concerne le fait de se référer au comité de protection. Cependant, une différence importante a été observée par rapport aux différents statuts. Selon les résultats, les déplacés internes et les personnes réfugiées se confient plus à ces structures que les retournés et la population hôte. Cela montre l'importance de ce type de mécanisme pour ces groupes en particulier, très souvent déracinés de leurs réseaux de soutien familiaux et communautaires. Dans le cas des sites de plus de 10 000 personnes, le lieu d'habitation paraît avoir une influence sur le fait de se référer ou non au comité. Comme dans le cas du niveau de participation aux activités du comité, les personnes habitant en zone excentrée se réfèrent moins au comité que celles habitant en zone de proximité. Certes, la principale raison attribuée au fait de ne pas se référer au comité est ne pas en avoir eu le besoin. Or, sachant que ces individus participent également moins aux activités des comités, il se peut qu'ils manquent de connaissance à propos des sujets sur lesquels ils pourraient se référer aux comités et le type de soutien que ceux-ci pourraient leur apporter en réponse.

Graphique 11. Pourcentage de personnes qui se réfèrent au comité de protection, par statut



Graphique 12. Pourcentage de personnes qui se réfèrent au comité de protection, par zone d'habitation



Quant aux principales structures vers lesquelles les personnes s'orientent sur les sujets liés au bien-être et la protection de leur famille ou de leur communauté, le chef de village est la figure la plus souvent indiquée, suivi du comité de protection en deuxième position. Les vieux sages viennent en troisième position quand le sujet concerne la famille et les autorités administratives en charge de la communauté.

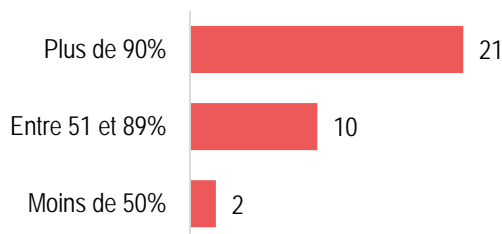
Analyse croisée

Cette section cherche à mettre en relation les différents résultats présentés jusque-là afin d'identifier certains facteurs qui pourraient contribuer à augmenter l'accès des populations aux comités de protection et ainsi renforcer l'action et l'efficacité de ces structures.

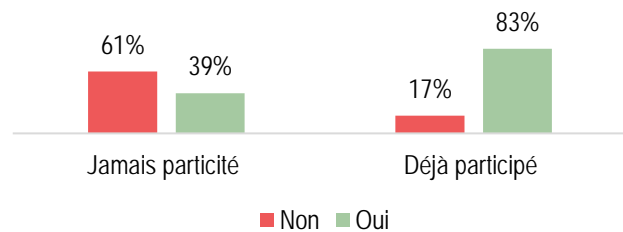
Activités réalisées

Les résultats de l'évaluation indiquent que dans les localités où plus de 90% de la population ont connaissance de l'existence des comités de protection, la fréquence à laquelle les activités sont réalisées est plus élevée que dans celles où moins de 90% des personnes affirment connaître le comité. Ces résultats soulignent l'importance d'une régularité dans la réalisation des activités afin d'assurer que la population puisse connaître la structure et s'appuyer sur celle-ci. Plus le nombre des activités réalisées est important, plus les populations peuvent participer aux activités. L'analyse montre également que les personnes ayant participé aux activités sont aussi celles qui se réfèrent aux comités. Ainsi, les activités réalisées et la fréquence à laquelle elles sont mises en place ont un impact significatif sur le niveau d'accès de la population au comité de protection. Les activités qui sont réalisées à une plus grande fréquence et donc, qui présentent une plus grande probabilité d'avoir un impact favorable sur le rapport entre la population et le comité, sont les séances de jeux et les visites porte-à-porte. Il faudrait à ce niveau mentionner que, dans le cas des localités avec plus de 10 000 habitants, les personnes situées dans des zones excentrées ont difficilement accès à ces activités. Il s'agit d'un facteur qui doit être pris en considération lors de la définition des activités et des cadres dans lesquels elles seront réalisées, de manière à ce que cela soit adapté à la réalité du site. Compte tenu qu'une des principales difficultés rencontrées par ces structures est l'identification de localités pour la mise en œuvre de leurs activités, les visites porte-à-porte se présentent comme une alternative qui pourrait surmonter cette limitation.

Graphique 13. Personnes connaissant le comité de protection et moyenne d'activités réalisées en deux mois



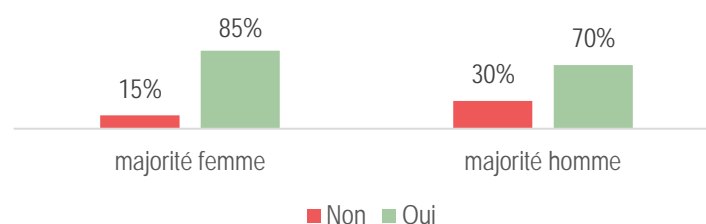
Graphique 14. Pourcentage de personnes que se réfèrent au comité de protection et participation aux activités



Composition du comité

Les données indiquent que la composition des membres du comité en termes de genre a une influence sur la disposition de la population à référer des cas de protection au comité. Globalement, 85% des personnes enquêtées dans les sites où le comité est composé majoritairement de femmes ont déjà référé des cas de protection au comité, contre 70% dans les localités où la majorité du comité est composée d'hommes, et 43% pour les comités à composition égale. Cette même tendance est observée quand les données sont désagrégées par sexe, c'est-à-dire que les femmes se réfèrent plus souvent au comité quand celui-ci est composé majoritairement de femmes, ainsi que les hommes. Certes, le fait de se référer ou non au comité de protection dépend de plusieurs facteurs, mais ces résultats nous permettent d'interpréter que la présence féminine au sein des comités contribue à créer un espace favorable à ce que la population se tourne vers ces structures sur des sujets liés à la protection. Ces résultats sont d'autant plus importants au regard du fait que les femmes constituent la minorité des membres des comités observés et sont les plus enclins à devenir inactives dans le cadre de leur participation au sein de ces structures, fait qui peut être défavorable au bon fonctionnement des comités de protection et au renforcement de leur relation avec la population. Sur ce sujet, il serait intéressant de compléter ces résultats avec des évaluations qualitatives basées sur d'autres méthodologies (ex : *focus group discussions*) afin d'avoir des informations plus fines et détaillées sur les femmes intégrant ces comités de protection et les facteurs qui peuvent amener à limiter leur participation au sein de ces structures.

Graphique 15. Pourcentage de personnes qui se réfèrent aux comités de protection et composition des comités, par genre



CONCLUSION

Ce rapport avait pour objectif de mettre en lumière les principales caractéristiques des comités de protection, élément clé de la stratégie de réponse humanitaire aux besoins de protection dans la région de Diffa. En particulier, l'évaluation réalisée visait à combler certaines lacunes en termes d'information sur ces comités afin de contribuer à l'élaboration d'un plan de renforcement des structures communautaires présentes dans la région.

Tout d'abord, les résultats ont montré que la majorité des comités de protection est active mais fonctionne avec seulement 75% de leurs membres. Les thématiques qui font objet d'actions des comités couvrent les principales priorités ciblées par le GTS protection à Diffa, à l'exception de la gestion des conflits – thématique très peu mentionnée par les personnes enquêtées. En général, les comités de protection fonctionnent avec des documents qui encadrent leurs actions et leur assurent un suivi des cas référés (comme les termes de référence et les tenues de registre). Or, moins de la moitié des comités implique la population dans l'élaboration des documents qui définissent les objectifs du comité. Concernant les pratiques de rémunération, les résultats mettent en évidence qu'une minorité non-négligeable des membres enquêtés est rémunérée dans le cadre de leur participation au comité. À notre sens, une telle approche pourrait être une réponse au degré de vulnérabilité des localités et des personnes engagées, ainsi qu'au temps que ces personnes consacrent aux activités du comité.

En ce qui concerne la composition et la représentativité des membres des comités, les résultats indiquent que les personnes réfugiées représentent uniquement 6% des informateurs clés interviewés. Cela nous amène à estimer que ce groupe est peu représenté au sein des comités. Cependant, le sondage réalisé auprès de la population nous a permis de comprendre que cette sous-représentation n'impacte pas négativement l'accès de cette population à ces structures. Au contraire, les personnes réfugiées, avec les déplacés internes, sont les populations qui s'appuient le plus souvent sur celles-ci pour référer des cas de protection. Cela montre l'importance de ce type de mécanisme pour ce groupe de personnes en particulier, très souvent déracinées de leurs réseaux de soutien familiaux et communautaires. En ce qui concerne le genre, les résultats ont fait ressortir à la fois la sous-représentation des femmes au sein des comités (seulement 35% du total des membres des comités observés) et l'importance de leur présence parmi les membres en ce qui concerne la disposition des populations à aller vers ces structures. En effet, le pourcentage de personnes qui se réfèrent au comité est plus important dans le cas des comités composés majoritairement de femmes (85% contre 75% pour les comités composés majoritairement d'hommes).

L'évaluation a aussi mis en évidence l'impact de l'emplacement géographique des personnes au sein des sites peuplés de plus de 10 000 personnes sur leur accès aux comités de protection. Les personnes habitant dans les zones excentrées de ces localités ont significativement moins de chance de participer et de se référer aux comités que celles habitant dans les zones centrales. Il s'agit d'un facteur important à prendre en compte lors de la planification des activités des comités au sein de ces localités afin de pouvoir surmonter cette limitation.

Avec les limites présentées dans la section méthodologie, l'évaluation sur les comités de protection apporte une série d'informations utiles pour la planification des activités de renforcement des structures communautaires par les acteurs intervenant dans la région de Diffa. Le besoin de structures communautaires fonctionnelles et capables de s'adapter aux nouvelles dynamiques populationnelles se pose d'autant plus que les mouvements de population ne semblent pas encore s'être stabilisés dans la région.

Recommandations

- Il est conseillé d'avoir une base de données exhaustive des structures communautaires mises en place par les ONGs dans la région de Diffa afin de permettre à l'ensemble des acteurs de protection dans la région de capitaliser sur l'action des uns des autres et de mettre en valeur les personnes-ressources déjà actives au sein d'une localité donnée. Cela pourrait également contribuer à assurer la complémentarité et la communication entre les différentes structures installées au sein d'une même localité, ainsi qu'entre les différentes actions mises en place par les différentes ONGs, comme par exemple des formations.
- Prenant en compte le nombre non-négligeable de membres non-actifs au sein des comités, la pratique de renouvellement des membres des comités pourrait contribuer à la réduction des membres inactifs, notamment auprès des comités les plus anciens.
- Il serait important de compléter les informations obtenues dans cette évaluation avec des évaluations qualitatives qui mobilisent d'autres méthodologies, notamment les *focus group discussions*, afin de

comprendre pourquoi les femmes, plus souvent que les hommes, basculent dans une situation d'inactivité au sein des comités de protection. De plus, l'influence du facteur « genre » sur la disposition des personnes à référer des cas de protection au comité reste à être étudiée davantage.

- Il est suggéré que le GTP poursuive la mise à jour de la cartographie des structures communautaires et oriente les organisations humanitaires à tenir compte des recommandations ci-dessus et à utiliser les structures communautaires existantes.

ANNEXES

Annexe 1: Indicateurs

Thématique	Indicateur
Information générale	% de localités / type (taille de la population)
Information générale	Composition ethnique du site
Information générale	% de comités récents vs anciens
Information générale	% de comités actifs
Composition du comité	% de comités avec un équilibre du genre des membres
Composition du comité	% de comités avec un équilibre d'âge des membres
Composition du comité	% de comités représentatifs des différentes populations déplacées (statut)
Composition du comité	% de comités représentatifs au niveau ethnique
Composition du comité	% de comités avec membres scolarisés
Composition du comité	% de comités avec une équipe complète
Gestion et fonctionnement des structures	% de comités qui consultent population pour désigner les membres
Gestion et fonctionnement des structures	% de comités ayant désigné leurs membres de manière consultative
Gestion et fonctionnement des structures	% de comités qui renouvellent leurs membres régulièrement
Gestion et fonctionnement des structures	% de comités / domaines d'action
Gestion et fonctionnement des structures	% pourcentage de comités qui fonctionnent avec des documents-cadre (termes de référence / termes de bonne conduite)
Gestion et fonctionnement des structures	% de comités suivant de manière régulière les cas de référencement / activités
Gestion et fonctionnement des structures	% de comités qui s'appuient sur les structures traditionnelles dans leurs activités de gestion de la protection
Gestion et fonctionnement des structures	% de comités ayant reçu formation
Motivation et effets de l'engagement	% de comités avec des membres rémunérés
Motivation et effets de l'engagement	% de comités où membres sont bénéficiaires d'une gratification
Motivation et effets de l'engagement	% de membres des comités exerçant une activité professionnelle
Motivation et effets de l'engagement	% de membres qui allouent la majorité de leur temps actif aux activités du comité
Motivation et effets de l'engagement	Motivation de la participation aux comités